

Conférence [1]

Catégorie d'actualité: Manifestations scientifiques

A qui appartiennent les rivières ? Promesses d'abondance et gouvernement des eaux entre 1789 et 1919,

Conférence de Alice INGOLD, directrice d'études à l'EHESS, le lundi 4 mai de 9h à 12h en salle Ulysse

Au XIXe siècle, les cours d'eau sont au cœur de processus de modernisation successifs – agricole, urbain, industriel, énergétique. Agronomes et propriétaires fonciers, ingénieurs et experts de la nature, hygiénistes et urbanistes, industriels et entrepreneurs de travaux publics, placent successivement leurs espoirs dans une mobilisation complète des cours d'eau pour moderniser l'agriculture, animer l'industrie, produire l'énergie, équiper le territoire, alimenter et assainir la ville. L'État central et ses ingénieurs s'y affirment comme les acteurs légitimes, garants d'un partage équitable de la ressource.

Comment les cours d'eau ont-ils cessé d'être considérés comme des ressources locales, gérées par les sociétés riveraines et les pouvoirs régionaux, pour devenir – au lendemain de la première guerre mondiale – des richesses nationales ? Comment ces processus sont-ils allés de pair avec une lutte contre le riverain ? La propriété riveraine étant dénoncée comme le verrou, installée par les Codes civils, empêchant la mobilisation juridique et économique des rivières, et leur mise au travail. On reviendra sur la manière dont le gouvernement des eaux est disputé pendant plus d'un siècle entre deux faces de l'État, sa face administrative, incarnée par le préfet et l'ingénieur des Ponts et chaussées qui l'assiste dans les départements, mais aussi sa face judiciaire, incarnée par l'ordre des tribunaux ordinaires et des magistrats. Les conflits d'eau constituent, dans la seconde moitié du XIXe siècle, une part essentielle des contentieux entre tribunaux et administration.

Comme la régulation des cours d'eau par l'administration a-t-elle été solidaire de promesses d'abondance, déniaient toute perspective de pénurie ? On montrera que c'est précisément la concurrence dans le gouvernement de l'eau entre autorité administrative et autorité judiciaire au sein de l'État, qui a pesé dans la promotion de l'abondance.

Source URL: <https://www.ermes-unice.fr/?q=node/585>

Links:

[1] <https://www.ermes-unice.fr/?q=node/585>